

0240013J
ACADEMIE DE BORDEAUX
LYCEE GENERAL GIRAUT DE BORNEIL
10 BOULEVARD A DUPUY
24160 EXCIDEUIL
Tel : 0553622100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 22
Quorum : 12
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/01/2024
Réuni le : 13/02/2024
Sous la présidence de : Laurent Normand
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONVENTION MAIRIE GENTILLY

Le chef d'établissement est autorisé à signer avec la maire de la commune de Gentilly (Val de Marne) une convention relative aux modalités d'occupation et d'utilisation du site « Les Roches Enchantées », dont elle est propriétaire. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour l'année scolaire 2023-2024, et peut être renouvelée par tacite reconduction. Elle autorise la pratique de la course d'orientation.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0